

Conditions de garantie de RENNER GmbH

valables à compter du 1er juillet 2014

Modalités et conditions de garantie entre RENNER GmbH et ses distributeurs, ses contractants et ses partenaires en matière de prestation de service, en complément de nos conditions générales de vente:

Remarque préliminaire:

Nous essayons d'exclure au préalable les défauts de fabrication grâce à un système de management de qualité moderne et minutieux. Toutefois, en cas de réclamations justifiées, nous assumons bien évidemment nos obligations de garantie. La reconnaissance de cas de garantie ainsi que l'application de celle-ci s'effectuent exclusivement selon les conditions stipulées ci-dessous :

1. Conditions préalables:

L'acheteur a l'obligation de vérifier si la marchandise fournie est conforme aux caractéristiques et à l'étendu du contrat. Les réclamations doivent être adressées, par écrit ou par téléphone, au service après-vente de la société RENNER GmbH dans un délai maximal de cinq jours ouvrables suivant réception de la marchandise.

Les dommages causés lors du transport doivent être mentionnés dans les documents de transport immédiatement à l'arrivée du produit à la destination spécifiée. Ils devront également être signalés par téléphone, par fax ou par message électronique à la société RENNER GmbH.

Tél. : +49 (0) 71 35 / 93 193 49. Fax : +49 (0) 71 35 / 93 193 764.

Adresse électronique : service@renner-kompressoren.de

Les dommages causés lors du transport et n'ayant pas été indiqués sur l'accusé de réception ne peuvent pas faire l'objet d'une réclamation ultérieure.

L'application de la garantie est soumise aux conditions suivantes :

- l'utilisation conforme à leur destination de nos compresseurs et composants, conformément aux indications du manuel d'utilisation
- le montage et le fonctionnement conformes aux instructions de nos compresseurs et composants ainsi que la réalisation des opérations de maintenance nécessaires, conformément aux instructions d'entretien indiquées dans les manuels d'utilisation.
- L'existence d'un « compte-rendu de mise en service » complètement rempli (formulaire joint en annexe aux présentes conditions de garantie).

RENNER GmbH Kompressoren

Emil-Weber-Straße 32 • D-74363 Güglingen
Tel. +49 (0) 71 35-93 193-0 • Fax +49 (0) 71 35-93 193-50
www.renner-kompressoren.de • info@renner-kompressoren.de



RENNER
Kompressoren 

Made in Germany

2. Autorisations :

Pour la demande de prestation de garantie, nous fournissons un **formulaire de réclamation**.

(Disponible en ligne à l'adresse <http://www.renner-kompressoren.de/de/downloadbereich/> et en version papier jointe à la présente lettre.)

Les demandes de garantie doivent être complètement et soigneusement remplies. En cas de dommage, celles-ci doivent être envoyées par écrit à la société RENNER GmbH dans un délai de deux semaines.

Après un contrôle interne et une prise en compte des conditions de garantie valables, notre service après-vente prendra – en accord avec vous -des mesures appropriées. Chaque mesure sera exclusivement déterminée par notre service après-vente.

Avant la réalisation de travaux couverts par la garantie il est obligatoire d'obtenir l'autorisation de la société RENNER GmbH.

D'autres défauts, qui ne font pas l'objet de la déclaration de dommages, doivent être immédiatement signalés à la société RENNER GmbH !

Les réparations doivent être effectuées après autorisation de la société RENNER GmbH par les distributeurs et partenaires RENNER agréés et qualifiés ! Des exceptions seront faites uniquement après autorisation préalable et explicite de RENNER.

Le respect de la version la plus récente de chacun de nos plans d'entretien, la preuve que l'entretien et le nettoyage du produit ont été effectués, conformément aux indications du manuel d'utilisation ainsi que l'utilisation des huiles et pièces de rechange d'origine RENNER constituent des conditions préalables indispensables justifiant une réclamation de garantie.

Sur demande, les preuves appropriées doivent être jointes au formulaire de réclamation ou fournies ultérieurement.

3. Période de garantie :

La garantie est de 24 mois pour les compresseurs SCROLL et à vis ainsi que pour les sécheurs par réfrigération. Elle s'étend sur 12 mois pour les compresseurs à piston*. La période de garantie commence à compter de la date de facturation, sauf si d'autres accords ont été conclus à la signature du contrat. En cas de mise en service ultérieure du compresseur, la période de garantie est prolongée de six mois au maximum. Le compte-rendu de mise en service envoyé sans être sollicité explicitement fait office de preuve.

Pour les produits en consignment, la période de garantie relative au produit commence à compter de la date de facturation, mais au plus tard six mois après la date de livraison par la société RENNER.

RENNER GmbH Kompressoren

Emil-Weber-Straße 32 • D-74363 Güglingen
Tel. +49 (0) 71 35-93 193-0 • Fax +49 (0) 71 35-93 193-50
www.renner-kompressoren.de • info@renner-kompressoren.de



RENNER
Kompressoren

Made in Germany

Pour les pièces de rechange, la période de garantie est de 12 mois à compter de la date de facturation.

Les présentes conditions de garantie ne couvrent pas les pièces d'usure.

* Veuillez tenir compte des modalités distinctes de garantie pour les compresseurs à piston REKO 235W/40; REKO 250W/10; REKO 270W/40; REKO 270W/25; REKO 320W/24 spécifiées dans leur manuel d'utilisation.

4. Refus/Exclusions de garantie :

Certains composants sont soumis à une usure due à l'exploitation. Ce sont entre autres les pièces énumérées dans notre plan d'entretien figurant dans la version actuelle du manuel d'utilisation.

Les pièces d'usure ne font pas partie intégrante de la garantie. De même, nous n'offrons aucune garantie pour les défauts dus aux influences chimiques, à la corrosion ou à l'érosion sur place.

Des dommages dus aux erreurs de manipulation, à l'utilisation non conforme et à la surcharge, des dommages causés par le fait que les travaux de nettoyage et de maintenance n'ont pas été effectués et/ou ont été exécutés de manière inappropriée, ainsi que les dommages survenus à la suite de l'utilisation de pièces de rechange qui ne sont pas d'origine RENNER, ne sont pas inclus dans la garantie !

Sont exclus de la garantie: Les dommages qui ne sont pas causés aux produits-mêmes de la société RENNER GmbH ainsi que les dommages indirects, les dommages aux personnes et les dégâts matériels.

RENNER GmbH n'assume aucune responsabilité pour les frais dûs à des interruptions ou des arrêts de production de l'exploitant.

La période de garantie d'origine de l'installation continue de s'appliquer aux pièces ou aux compresseurs échangés, réparés, améliorés dans le cadre de la garantie. Il n'en résulte aucune prolongation de la période de garantie.

Le compte-rendu de réparation rempli et le renvoi des composants faisant l'objet d'une réclamation (dans la mesure où cela n'a pas été explicitement refusé par la société RENNER GmbH) sont indispensables pour justifier une réclamation de garantie. Dans le cas contraire, les composants défectueux doivent être conservés pendant deux mois et peuvent ensuite être jetés après autorisation, dans le respect de l'environnement et sans frais imputables à RENNER GmbH.

Nous nous réservons le droit de refuser les demandes de garantie lorsque tous les documents ou pièces nécessaires ne nous sont pas envoyés deux mois après l'annonce d'un défaut. Passé ce délai, des négociations ne pourront être reprises. !

RENNER GmbH Kompressoren

Emil-Weber-Straße 32 • D-74363 Güglingen
Tel. +49 (0) 71 35-93 193-0 • Fax +49 (0) 71 35-93 193-50
www.renner-kompressoren.de • info@renner-kompressoren.de



RENNER
Kompressoren

Made in Germany

5. Consignes de remplacement :

La société RENNER GmbH se réserve le droit de remplacer ou de réparer les composants défectueux ou les machines elle-même ou bien d'exiger que ceux-ci soient remplacés. Les pièces remplacées peuvent être neuves ou à l'état neuf.

6. Livraison des pièces de rechange en cas de garantie :

Les frais liés aux pièces de rechange remplacées ne seront pas remboursés; la livraison des pièces de rechange est gratuite.

Lorsqu'un cas de garantie est accepté, les pièces de rechange commandées seront expédiées immédiatement.

Les frais pour une livraison accélérée (par express) sont à la charge du client.

7. Procédure de remboursement :

Lorsqu'une autorisation a été délivrée par RENNER GmbH, les réparations justifiées et autorisées dans le cadre de la garantie par nos distributeurs et nos partenaires en matière de prestation de service sont remboursées par RENNER GmbH à un taux kilométrique et au tarif horaire au coût de revient.

Les frais de déplacement dans le cadre des prestations de garantie sont remboursées pour un maximum de 100 kilomètres de distance (càd 200 km au total) de l'emplacement du distributeur / de notre partenaire en matière de service.

Un barème de temps pour les réparations effectuées sur les compresseurs à vis est disponible en annexe des présentes conditions de garantie. Il sert de référence à nos partenaires de prestation en matière de service pour le montant des dépenses facturables.

D'autres coûts, comme des frais supplémentaires, des frais d' heures supplémentaires, petits matériaux/matériaux de nettoyage, travaux de nettoyage, des temps d'immobilisation ou d'attente, des frais d'hôtel et de repas, etc. ... ne peuvent pas être pris en compte dans le cadre des présentes conditions de garantie.

Un remboursement des dépenses engendrées s'effectue après réception et vérification de la facture de réparation par le service après-vente de la société RENNER

RENNER GmbH Kompressoren

Emil-Weber-Straße 32 • D-74363 Güglingen
Tel. +49 (0) 71 35-93 193-0 • Fax +49 (0) 71 35-93 193-50
www.renner-kompressoren.de • info@renner-kompressoren.de



RENNER
Kompressoren

Made in Germany

9. Lieu d'exécution et tribunal compétent :

Le lieu d'exécution des cas de garantie est le siège de la société :

RENNER GmbH
Emil-Weber-Straße 32,
D-74363 Güglingen.

Tribunal compétent : Heilbronn

Pièces jointes

Formulaire d'enregistrement de la garantie/de mise en service
Formulaire de réclamation
Formulaire de réclamation pour compresseurs à piston REKO
Compte-rendu de réparation